



Rapport annuel 2023

de la commission de surveillance de Forest

Table des matières

1.	La commission de surveillance et la commission des plaintes.....	1
1.1	Composition de la commission de surveillance.....	1
1.2	Fonctionnement de la commission de surveillance.....	1
1.3	Points d'amélioration de la Commission de Surveillance.....	2
1.4	Traitement des demandes des personnes détenues.....	2
2.	L'établissement pénitentiaire concerné.....	3
2.1	Inauguration de la maison de détention	3
2.2	Le personnel	3
A.	Staff de Direction	3
B.	Personnel de Surveillance.....	3
C.	Personnel Psycho-Social (SPS).....	4
D.	Greffe - Comptabilité	4
3.	La surveillance : les conditions de vie au sein de la MD.....	5
3.1	L'alimentation.....	5
3.2	Finances.....	5
3.3	Contacts avec le monde extérieur	5
3.4	Régime et activités	6
3.5	Soins de santé.....	7
3.6	Ordre et sécurité	8
4.	Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2024.....	9

1. La commission de surveillance et la commission des plaintes

1.1 Composition de la commission de surveillance

La commission de surveillance (ci-dessous CdS) est composée de 8 membres. Aucun président ni secrétaire n'ayant encore été désigné en 2023, c'est le Conseil central de surveillance pénitentiaire (ci-dessous CCSP) qui en assurait le secrétariat.

- Bauwin Nicolas : membre FR bilingue de la CdS, criminologue de formation, a travaillé chez Belfius deux ans au service "fraude" et travaille depuis novembre au service "blanchiment".
- Closon Marie-Christine : membre FR de la CdS, professeur émérite en économie de la santé, anglais et néerlandais de base.
- De Boeck Sven : membre NL de la CdS, journalisme et communication de formation. Gestion de projets et instructeur en communication scientifique (VUB).
- Delaunois Pascal : membre FR de la CdS, journaliste de formation, pensionné, directeur d'asbl, dont 19 ans en Mission locale. Membre de la CdP de Saint Gilles
- Grassi Patrick : membre bilingue de la CdS, assesseur juge social, retraité
- Jonsson Sarah : membre FR de la CdS. Juriste de formation. Tutrice de mineurs étrangers non accompagnés et formatrice des tuteurs francophones.
- Mees Stéphanie : membre FR bilingue de la CdS, interprète de formation (anglais néerlandais) et première auditrice, traductrice au Conseil supérieur de la Justice depuis 2000. Opérationnelle en NL.
- Sevrin Eva : membre NL de la CdS, juriste de formation, chercheuse-doctorante dans le domaine des droits de l'homme

1.2 Fonctionnement de la commission de surveillance

Lors de sa première réunion du 24 octobre 2023, la CdS nouvellement composée a décidé de se réunir tous les deuxièmes lundis du mois, en présentiel, au sein de la maison de détention. Aucun bureau ne lui avait encore été attribué dans l'enceinte de la maison de détention et la CdS s'est donc réunie dans le local des visites familiales.

À défaut de candidats aux fonctions de membre président et membre secrétaire, l'administration et la présidence de la nouvelle CdS était assurée par un coordinateur du CCSP.

La communication orale et écrite se fait dans la langue du membre, soit en français ou en néerlandais au choix. Le membre non bilingue recourt aux logiciels de traduction.

Le site SharePoint de la CdS de Forest a été mis en place par le CCSP et repris en main par les membres mêmes de la CdS de Forest qui y ont ajouté des fichiers et documents utiles à leur fonctionnement. Les rapports de visite y ont également été chargés.

Un groupe WhatsApp a été créé par un coordinateur du CCSP, lequel permettra aux membres de communiquer librement.

Chaque membre s'est également vu attribuer une adresse CCSP.

Une commission des plaintes a été installée composée des membres suivants : Grassi Patrick, Sevrin Eva et Pascal Delaunois. La Commission des plaintes ne s'est pas encore réunie en 2023. Aucune plainte ne le nécessitait. Deux griefs ont été enregistrés dans le tableau qui feront l'objet d'un suivi par les commissaires du mois.

1.3 Points d'amélioration de la Commission de Surveillance

- Encourager la communication des absences aux réunions mensuelles : en cas d'absences trop fréquentes, prendre des mesures pour permettre la continuité du service de la CdS (ex. en informer le CCSP)
- Encourager l'organisation des réunions mensuelles par visioconférence si présentiel impossible (organiser, par exemple, une réunion sur deux par visioconférence)
- Encourager l'autonomie de rédaction et modification concernant les documents présents sur la plateforme SharePoint (ODJ, PV...)

1.4 Traitement des demandes des personnes détenues

La maison de détention ne comptant qu'une vingtaine de résidents, la CdS a également décidé, en 2023, de limiter le nombre de visites à un minimum de deux visites par mois au lieu de quatre, la MD n'ayant pas encore atteint sa pleine capacité. Les visites mensuelles étaient tantôt assurées par un seul commissaire tantôt par plusieurs commissaires du mois afin de permettre aux nouveaux membres de visiter la maison de détention avec un commissaire qui connaît les lieux.

La Commission de Surveillance a dû attendre l'installation par la MD d'une boîte-aux-lettres et la mise à disposition des clés. La boîte-aux-lettres a été installée au cours du quatrième trimestre et la clé a été remise au CCSP.

La CdS a été saisie de deux demandes d'un résident qui concernaient l'installation d'un toit dans l'espace fumeurs extérieur et la dominance du français dans l'enceinte de la maison de détention. Les deux griefs ont été enregistrés et les commissaires du mois en assurent le suivi.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

2.1 Inauguration de la maison de détention

La maison de détention (ci-dessous MD) a été inaugurée officiellement le 7 juillet 2023 en présence du ministre de la Justice, de la DG EPI, de la Bourgmestre de Forest, du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments et du directeur du SPF Justice. L'ancienne prison pour femmes de Forest a commencé à être réhabilitée en maison de détention à partir de début juin. Les bâtiments étaient restés inoccupés depuis le déménagement de la prison de Forest début novembre 2022.

Les personnes incarcérées au sein de la MD sont désormais désignées en qualité de "résidents" et non plus de "détenus". Ils arrivent libres, par leurs propres moyens avec les bagages et les biens personnels dont ils souhaitent pouvoir disposer durant leur détention.

Les 2 premiers résidents sont arrivés le 30 juin 2023, l'un de la prison de Saint-Gilles, l'autre de la prison de Leuze-en-Hainaut. Deux autres résidents les ont rejoints la semaine suivante en provenance de la prison de Haren. Deux résidents de plus étaient attendus ce jour.

La maison de détention a une capacité théorique de 57 résidents sur 3 niveaux. Il y a 51 chambres solos et 3 chambres duos. La forme de détention y est différenciée. Le dialogue est mis en avant.

2.2 Le personnel

Au 20 décembre 2023, la composition du personnel de la Maison de Détention de Forest se présente comme suit :

A. Staff de Direction

Directrice : Carine Cartelle (FR)

Adjointe à la Direction : Lieselot Janssens (NL)

B. Personnel de Surveillance

- 27 accompagnateurs de détention, dont un responsable ICT.

La majorité des accompagnateurs sont francophones, avec deux supplémentaires en cours de formation en néerlandais. Compte tenu de la présence de résidents

francophones et néerlandophones, il est essentiel que le personnel puisse communiquer efficacement avec tous les résidents dans leur langue. En renforçant les compétences linguistiques du personnel dans les deux langues nationales ou en engageant plus d'accompagnateurs néerlandophones, cela favoriserait une meilleure compréhension mutuelle, améliorerait la qualité de l'interaction et contribuerait à un environnement plus inclusif au sein de la maison de détention.

À terme, l'équipe comptera 29 accompagnateurs de détention, 4 chefs d'équipe et 4 coordinateurs. Actuellement, il y a donc un déficit de personnel de surveillance.

Les responsabilités des accompagnateurs de détention incluent l'accueil, l'information sur les règles de vie, l'enregistrement des résidents, la gestion des visites et l'orientation vers les services disponibles. Ils s'engagent également à accompagner les résidents dans leurs activités quotidiennes et à proposer des activités conjointes. Leur implication et motivation jouent un rôle crucial dans la dynamique et le rythme de vie de la maison de détention.

C. Personnel Psycho-Social (SPS)

- 2 psychologues (1 NL/1 FR) : le psychologue néerlandophone travaille deux fois par semaine, tandis que le francophone est présent à temps plein.
- 2 assistants sociaux (1 NL/1 FR) : le même modèle de répartition s'applique, avec un assistant social néerlandophone travaillant deux fois par semaine et un francophone à temps plein.

D. Greffe - Comptabilité

- 2 comptables

Il convient de noter que le personnel ne porte plus d'uniforme, mais des vêtements civils, bien que le badge soit parfois peu visible à la ceinture.

L'ambiance au sein de la maison de détention semble très positive, avec une équipe heureuse de travailler dans un environnement offrant plus de liberté de mouvement. Bien qu'ils reconnaissent devoir s'adapter à cette nouvelle dynamique et perdre certains réflexes, ils sont ouverts au changement. Une atmosphère détendue règne, et chacun semble impliqué dans l'aménagement des lieux et la construction du projet commun.

3. La surveillance : les conditions de vie au sein de la MD

3.1 L'alimentation

En ce qui concerne l'alimentation à la maison de détention de Forest, les résidents bénéficient de plusieurs options.

A leur arrivée, chaque résident reçoit un kit alimentaire de base pour couvrir leurs besoins initiaux

La prison de Saint-Gilles fournit trois repas par jour pour les résidents, qui sont pris en commun. Ensuite, la maison de détention offre la possibilité à chaque résident de cuisiner selon ses préférences et ses besoins individuels. Une cuisine est mise à disposition, permettant à chacun de préparer ses propres repas en cantinant ou en apportant des courses de l'extérieur. De plus, les résidents peuvent également commander des repas supplémentaires via des plateformes de livraison telles qu'UberEats, Deliveroo, ou TakeAway.

3.2 Finances

Dans le cadre de la gestion financière des résidents en maison de détention de Forest, il est important de noter que ces derniers ont la possibilité de conserver leur argent personnel. Cependant, à l'heure actuelle, l'établissement ne permet pas l'ouverture de comptes bancaires individuels.

À l'avenir, un magasin sera mis en place au sein de la maison de détention, offrant ainsi aux résidents la possibilité d'y effectuer leurs achats. Il est à souligner que ce magasin sera approvisionné grâce au budget de la caisse d'entraide, bien que cette dernière soit actuellement à zéro et non alimentée. De plus, un vestiaire social, nommé "vestiboutique" a été mis en place. En attendant la mise en place du magasin, les accompagnateurs de détention seront chargés d'accompagner les résidents à l'extérieur pour effectuer leurs achats.

3.3 Contacts avec le monde extérieur

À la maison de détention de Forest, les résidents ont la possibilité de recevoir jusqu'à trois visites par semaine. Pour favoriser les rencontres familiales, une salle de visite familiale a été aménagée, comprenant un espace dédié aux enfants ainsi qu'une cuisine accessible aux familles pour préparer des repas ensemble.

Une autre salle de visite, plus traditionnelle, est également disponible dans cette partie de la maison de détention, équipée de tables et de chaises. De plus, un espace réservé aux visites VHS est mis en place, bien qu'il soit actuellement de taille modeste, avec deux lits simples et une douche. Des aménagements sont prévus pour le doter d'un WC et pour rendre l'espace plus confortable.

Les résidents sont autorisés à conserver leur GSM avec eux, mais leur utilisation est strictement limitée à la chambre. Il est interdit de se promener avec son téléphone dans les espaces communs ou les jardins. L'utilisation de casques Bluetooth est également restreinte à la chambre. De plus, la prise de photos à l'intérieur de la maison de détention, y compris des accompagnateurs de détention ou d'autres personnes présentes, est formellement interdite.

En cas de besoin, si un résident se retrouve sans crédit pour appeler son avocat, le centre de détention lui fournira un appareil pour passer l'appel nécessaire.

Il est à noter qu'en 2023, la maison de détention n'était pas encore équipée de wifi pour les résidents.

3.4 Régime et activités

Dans le cadre du processus d'accueil des nouveaux résidents à la maison de détention de Forest, une **période d'observation** de 15 jours est mise en place. Pendant cette période, les résidents sont accompagnés lors de leurs déplacements hors de leur unité résidentielle, et aucune sortie n'est autorisée. Il est à noter que cette période d'observation peut être prolongée au-delà des 15 jours initiaux. La prolongation de cette période d'observation n'est pas clairement définie dans le ROI, ni dans la brochure d'accueil.

Il est recommandé d'inclure dans le ROI et dans la brochure d'accueil des informations détaillées sur les modalités de prolongation de la période d'observation. Cela devrait inclure les critères qui déclenchent une prolongation, les procédures de décision et les voies de recours disponibles pour les résidents. En fournissant ces informations, la maison de détention peut favoriser une meilleure compréhension et acceptation de la prolongation de la période d'observation, renforçant ainsi la transparence et le respect des droits des résidents.

Dans le cadre du **régime communautaire** en vigueur à la maison de détention de Forest, les portes des cellules sont ouvertes pendant la journée, permettant ainsi une certaine liberté de circulation aux résidents. Toutefois, il est important de noter que les résidents

ne disposent pas de clé pour leur cellule. Ils ont en revanche une clé personnelle pour accéder à leur armoire et leur table de chevet.

Chaque plateau est équipé d'une cuisine commune, d'un local télévision et d'une buanderie. Le local coiffure est également situé dans le même espace que la buanderie, offrant ainsi aux résidents une gamme de services pratiques au même endroit. Pour les moments de détente et de loisirs, un baby-foot, une table de ping-pong et des fauteuils sont disponibles dans l'espace central.

Les résidents ont également accès à des **espaces extérieurs** aménagés. Un premier jardin, accessible depuis le couloir, offre des bancs et des tables de pique-nique, ainsi qu'un préau individuel verdoyant où les résidents peuvent se détendre. Un deuxième jardin, situé au rez-de-chaussée, est équipé d'un appareil de fitness pour les activités physiques en plein air.

Les **installations sportives** ont également été rénovées, avec une salle de sport équipée de nouveaux équipements sportifs tels que des goals de foot, un filet de volley et des ballons. De plus, une salle de fitness provisoire et une salle d'arcade/détente sont disponibles sur le plateau 2.

Une **bibliothèque** est aménagée sur le plateau 2, bien que le choix de livres en néerlandais soit limité. Malgré cela, les résidents ont la possibilité d'accéder à une variété de lectures classées par ordre alphabétique.

En outre, plusieurs résidents bénéficient de permissions de sortie pour **travailler** à l'extérieur de la maison de détention, tandis que d'autres participent à l'entretien de la maison de détention et à la construction d'espaces de loisirs tels qu'une pergola et un poulailler. De plus, une ASBL, le Collectif Désistance, organise des activités quotidiennes avec les résidents. Le manque de ressources et de partenaires pour les activités en néerlandais pose un défi. Il est recommandé d'envisager des activités et des programmes qui prennent en compte la diversité linguistique et culturelle des détenus pour garantir l'inclusion de tous les résidents.

3.5 Soins de santé

Actuellement, la maison de détention de Forest ne dispose pas d'un service médical interne. Les nouveaux détenus sont soit dirigés vers le centre médical de Forest, soit examinés par le médecin de la prison de Saint-Gilles.

L'absence d'un service médical interne constitue un défi majeur pour la maison de détention de Forest. Des situations complexes peuvent survenir, comme la nécessité pour les détenus de se rendre seuls à l'hôpital pour une consultation médicale, ce qui peut

engendrer des risques et des difficultés supplémentaires. De plus, l'accueil des résidents sous méthadone pose des problèmes car ces derniers nécessitent un suivi médical qui n'est pas toujours disponible.

Il est recommandé d'évaluer et de renforcer les services médicaux disponibles au sein de la maison de détention de Forest. Cela pourrait inclure l'embauche de personnel médical supplémentaire, la mise en place de consultations médicales régulières dans l'établissement, et l'amélioration de la coordination avec les services médicaux externes. En garantissant un accès adéquat aux soins de santé, la maison de détention peut mieux répondre aux besoins médicaux des détenus et assurer leur bien-être global.

3.6 Ordre et sécurité

L'ancienne cellule de punition de la prison de Forest a été transformée en **cellule « time-out » ou encore « cellule de décompression »** (plateau 1). Elle est actuellement équipée d'un lit sarcophage en bois avec 6 points de fixation surmonté d'un matelas placé au centre de la pièce. Il est précisé que le bloc-lit est placé à cet endroit car il cache l'accès au chauffage. Seul un monobloc sanitaire figure dans la pièce. La fenêtre est équipée d'un double vitrage translucide. Des déchets ont été glissés entre les deux vitrages et n'ont pas encore pu être enlevés. Les vitres sont crasseuses et l'interstice est rempli de toiles d'araignées. Il n'est pas prévu que les résidents puissent y passer la nuit donc rien n'est prévu au niveau draps de lit, vêtements spéciaux, kit d'hygiène, vaisselle ni livres. Le lit sarcophage ne pouvant être déplacé, cette cellule ne sera a priori pas utilisée. La cellule de décompression du plateau 2 doit encore être aménagée.

Il y a une procédure de médiation en place à la maison de détention de Forest, où la direction et un accompagnateur discutent avec un résident en cas de comportement jugé "mauvais". Cette médiation est consignée dans un cahier conservé dans le bureau de la direction. Cependant, cette procédure n'est pas officiellement documentée dans la brochure d'accueil ni dans le ROI. Il est recommandé de clarifier et de formaliser cette procédure de médiation, en détaillant ses modalités et les démarches qui en découlent. La documentation de cette procédure dans la brochure d'accueil et le ROI garantirait une meilleure compréhension et transparence pour les résidents, tout en assurant une application cohérente et équitable des mesures disciplinaires.

En cas de **retour en détention**, deux situations semblent pouvoir être distinguées.

La brochure d'accueil ainsi que le ROI précisent qu'un résident qui a fondamentalement du mal à s'adapter aux règles et au fonctionnement de la maison de détention sera transféré dans un autre établissement. Toutefois, il est également mentionné dans la brochure et le ROI que toute infraction au règlement peut entraîner un rapport disciplinaire, des poursuites, et éventuellement un retour en détention classique, ceci en fonction de la gravité de l'infraction.

Dans les deux cas de figure, il est insisté sur la nature du retour en détention classique comme une mesure de transfert plutôt que comme une sanction. Cependant, il est légitime de se demander si le retour en détention classique après une infraction ne devrait pas être considéré comme une mesure disciplinaire et donc comme une sanction.

Il est recommandé de clarifier de manière générale la nature du retour en détention, notamment en ce qui concerne les conséquences des infractions au règlement. Cette clarification permettra aux résidents d'exercer leurs droits de manière adéquate, contribuant ainsi à un environnement plus transparent et équitable au sein de la maison de détention.

4. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2024

Voici les trois recommandations principales pour l'année 2024 :

- Élargir les activités et programmes pour tenir compte de la diversité linguistique et culturelle des détenus : il est crucial de garantir l'inclusion de tous les résidents en proposant des activités et des programmes qui prennent en compte leur diversité linguistique et culturelle.
- Évaluer et renforcer les services médicaux disponibles : avec l'absence d'un service médical interne, il est impératif d'évaluer les besoins en matière de santé des détenus et de renforcer les services médicaux disponibles. Assurer un accès adéquat aux soins de santé est essentiel pour le bien-être global des détenus.
- Clarifier la nature du retour en détention classique : une clarification générale sur la nature du retour en détention, en particulier en ce qui concerne les conséquences des infractions au règlement, est nécessaire. Les résidents doivent pouvoir exercer leurs droits de manière adéquate, ce qui nécessite une compréhension claire des implications d'un retour en détention.